

**Monsieur Gabriel ATTAL**  
**Premier Ministre**  
Hôtel de Matignon,  
57 Rue de Varenne,  
75700 Paris

Villeurbanne, le 16/01/2023

**Objet : Alerte des collectivités territoriales sur le manque de moyens pour la transition écologique des territoires suite à l'adoption de la loi de finances pour 2024**

Monsieur le Premier Ministre,

Avant tout, j'aimerais vous faire part de mes félicitations pour votre nomination à la tête du gouvernement et d'autant plus sachant votre attachement au partenariat entre l'État et les collectivités locales pour mener à bien les politiques nationales.

Rassemblant plus de 1100 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français de collectivités et d'acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Réseau d'information et de partage d'expérience, AMORCE accompagne les collectivités territoriales, de l'échelon régional à l'échelon communal, en leur apportant une expertise technique dans ces domaines ainsi qu'un soutien juridique. De longue date, notre association a travaillé avec le gouvernement pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires et a été aussi force de proposition. Il nous apparaît essentiel de poursuivre dans cette dynamique avec votre gouvernement.

C'est pourquoi nous souhaitons par la présente souligner positivement, tout d'abord, plusieurs actions qui ont été menées au cours de cette année 2023. Particulièrement, nous saluons la qualité des travaux de planification écologique qui ont été conduits et la reprise de certaines de nos propositions dans la SFEC, qui doit désormais concrétiser son ambition prioritairement en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sous toutes leurs formes. Nous saluons également l'augmentation de certains financements alloués à la transition écologique (Fonds vert, Fonds chaleur, budget alloué au dispositif MaPrimeRenov'). Enfin, nous rejoignons la volonté affichée de voir cette planification écologique territorialisée, à condition qu'elle s'appuie sur une vraie contractualisation des moyens et des objectifs territoriaux entre l'État, les Régions et le bloc communal, notamment au travers des nouveaux CRTE.

Pour autant, l'adoption de la loi de finances pour 2024, permettant justement de concrétiser cette étape cruciale, génère chez les collectivités territoriales, que nous représentons, de



fortes inquiétudes. Alors que le gouvernement escompte d'elles une forte implication dans la territorialisation de la planification écologique, le signal envoyé sur plusieurs points majeurs, détaillés ci-après, apparaît contradictoire et inquiétant à de nombreux égards, et particulièrement quant à la capacité d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Tout d'abord, en janvier 2023, nous avons adressé au gouvernement un courrier faisant part de l'alerte des collectivités quant à **l'explosion des coûts de gestion du service public des déchets** évaluée à 1,5 milliards d'euros en 3 ans et à **l'absolue nécessité de revoir le cadre fiscal et financier de la gestion des déchets pour tous les acteurs, y compris l'État, qui empêche actuellement le respect des trajectoires de la loi AGEC en matière de prévention, de recyclage et de réduction des déchets résiduels**. Nous n'avons pas eu de réponse à cette alerte et la situation s'est encore dégradée, bloquant de fait les efforts nécessaires en faveur de l'économie circulaire. L'ajout dans la loi de finances pour 2024 d'une surtaxe de TGAP sur les tonnages dépassant les capacités d'élimination prévues par la loi AGEC, est d'ailleurs en soi un constat d'échec. **Nous sollicitons donc d'urgence la mise en place d'un groupe de concertation entre le gouvernement et les collectivités pour réformer le financement et la fiscalité de l'économie circulaire et de la gestion des déchets ménagers** pour éviter une inflation des coûts sans bénéfices environnementaux.

Pour de nombreux acteurs, cette réforme doit être fondée sur les bases suivantes :

- Un véritable signal fiscal sur les produits non-recyclables et ne faisant l'objet d'aucune forme de collecte sélective ;
- Une TGAP sur les éco-organismes pour la part des gisements dont ils ont la responsabilité et n'ayant pu être évitée ou recyclée ;
- Et une TGAP sur les modes d'élimination qui ne porterait que sur les seuls déchets recyclables contenus dans les déchets résiduels, et ainsi ne dissuadant pas la valorisation énergétique au regard des enjeux de souveraineté énergétique de la France ;
- Enfin, comme pour la fiscalité carbone, il est essentiel que la très grande majorité des recettes de la TGAP déchets, qui pèse aujourd'hui inefficacement sur les Français, soit affectée aux politiques d'économie circulaire.

**Sans cette réforme profonde, dont nous réitérons la demande, cette fiscalité restera, injuste et non-incitative pour les collectivités et les contribuables, peu responsabilisante pour les metteurs en marché et les éco-organismes et non-affectée à son objet**, et en particulier au soutien des collectivités dans le déploiement du tri à la source des biodéchets dont le surcoût de sa généralisation, évalué à 700 millions d'euros par an, est, dans les conditions actuelles, insupportable pour les contribuables locaux.

Par ailleurs, dans la version initiale du projet de loi de finances figurait une première **réforme des redevances des Agences de l'Eau**, certes très insuffisante, mais qui pouvait représenter un premier pas vers une fiscalité plus incitative pour de réelles économies d'eau et réductions des pollutions et générant davantage de moyens pour la transition écologique dont la gestion de l'eau à impérieusement besoin. Pourtant, le texte adopté opère finalement une régression notamment en ce qui concerne le secteur agricole. Cela fragilise la cohérence globale de la réforme et marque un coup d'arrêt pour ce qui aurait pu être une réforme pluriannuelle ambitieuse et en cohérence avec les objectifs du Plan Eau présenté il y a un an par le Président de la République. En effet, la réforme votée génère un signal fiscal trop faible pour provoquer une vraie sobriété dans les usages de l'eau et dans la maîtrise des pollutions des différents acteurs. Plus encore, elle maintient une répartition encore injuste des contributions aux dépens des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement qui représentent moins de 20% des prélèvements, mais plus de 70% des recettes. Enfin, elle



n'entraîne qu'une très faible augmentation de moyens des Agences de l'Eau qui ne permettront jamais de mobiliser les 5 à 7 milliards d'euros d'investissement nécessaires à une vraie transition écologique pour protéger durablement les ressources vitales en eau de notre pays. Ces déséquilibres et déficits de moyens perdureront donc faisant peser sur les usagers du service public la quasi-totalité du financement de la politique de l'eau alors qu'ils n'en sont ni les principaux préleveurs, ni les principaux pollueurs. C'est pourquoi, **nous demandons désormais qu'une trajectoire pluriannuelle de réforme des redevances de l'eau soit fixée en cohérence avec les enjeux de préservation quantitative et qualitative de l'eau.**

Ensuite, si nous saluons **l'augmentation du montant du Fonds chaleur** par rapport à 2023 à 820 millions d'euros, elle reste en deçà de la **proposition unanime des collectivités et des acteurs de la filière de 1 milliard d'euros** qui, bien qu'adoptée à l'Assemblée, n'a pas été retenue par le gouvernement dans le texte final. Pourtant c'est bien le montant insuffisant du Fonds chaleur, dispositif dont l'efficacité a été saluée par la Cour des Comptes, qui explique en grande partie le lourd retard pris par la France dans ses objectifs de développement de la chaleur renouvelable. C'est pourquoi, il est impératif qu'il soit immédiatement réhaussé au regard également du stock de projets que l'ADEME prévoit d'instruire, estimé autour de 1,3 milliards d'euros pour 2024. **Nous réitérons, dès lors, notre demande de doter le Fonds chaleur d'un milliard d'euros dans le courant de l'année 2024 et de s'engager sur une trajectoire à la hausse, jusqu'à 3 milliards en 2030. Il serait, en effet, incompréhensible que la France se donne les moyens (bien plus importants) pour investir dans un nouveau parc nucléaire, mais pas pour atteindre ses objectifs en matière de chaleur renouvelable qui pourrait représenter, à terme, près de la moitié du mix énergétique Français.**

Les débats tenus lors de l'élaboration de cette loi de finances permettent, toutefois, de croire en certaines avancées pour les territoires qu'il convient, selon nous, de concrétiser au plus vite.

Suite au vote par le Sénat de la création d'un « **Fonds territorial climat** » **abondé à hauteur de 200 millions d'euros** permettant d'allouer 4 euros par habitant aux collectivités porteuses d'un PCAET, le gouvernement a indiqué préférer traduire ce fonds territorial par une circulaire fléchant l'affectation d'une enveloppe de 250 millions d'euros, issue du Fonds vert, en faveur de ces collectivités en reprenant partiellement les éléments votés au Sénat. Cette décision majeure doit permettre aux collectivités d'assumer davantage leur destin écologique et énergétique en disposant de moyens favorisant leur liberté d'action en matière de politique environnementale. Cela constituerait également une première étape d'affectation de la recette de la fiscalité carbone perçue par l'État (plus de 10 Mds d'euros) au profit de la mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires, défendue depuis plusieurs années par les associations représentatives des collectivités locales. Il nous semble essentiel après 10 ans de démarches unanimes des associations de collectivités coordonnées par AMORCE, d'organiser un groupe de travail fixant les modalités d'application de ce nouveau dispositif afin qu'il contribue efficacement et quantitativement aux objectifs des futurs COP régionales, en matière de réduction des gaz à effet de serre.



Au vu de ces nombreuses évolutions actées ou qui demeurent en suspens pour les collectivités que nous représentons et afin de donner à la France les moyens de son ambition en termes de transition écologique et énergétique, **nous sollicitons de votre gouvernement, au plus vite, des réponses concrètes** quant à :

- La traduction effective du « Fonds territorial climat » ;
- Une augmentation et une planification des moyens alloués au Fonds chaleur ;
- Le lancement en urgence d'une réforme complète de la TGAP Déchets ;
- Une trajectoire pluriannuelle de réforme des redevances de l'eau.

À cet effet, nous restons à votre entière disposition pour répondre à toute question ou pour fournir tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



**Gilles VINCENT**  
Président d'AMORCE

